

# LE SYNDICAT DU VAL DE LOIRE EN QUELQUES CHIFFRES :

Depuis **1956**, le service public de la distribution d'eau potable dans le nord Deux-Sèvres



**40 000**  
abonnés



**16** réservoirs  
de stockage

Répartis sur

Alimentées en  
eau potable  
grâce à



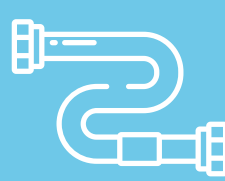
**40**  
communes

Reliés par



**6** millions  
de m<sup>3</sup>  
d'eau/an

Qui  
distribuent



**2 500**  
kilomètres de  
canalisations

Mais  
d'où  
vient  
l'eau?

## Des origines diverses

## Le saviez-vous?

Le Syndicat du Val de Loire tire son nom de l'origine de l'eau à sa création en 1956. En effet seule l'usine de Montjean sur Loire (49), qui prélève toujours l'eau dans le lit inférieur de la Loire, fournissait l'eau potable au réseau du SVL.

Forages de Ligaine  
19%



Barrage et usine du Cébron  
41%



## Distributeur mais pas producteur

Le Syndicat du Val de Loire (SVL) a la particularité d'acheter 81% de l'eau distribuée sur son territoire. 41% est achetée à la Société Publique Locale (SPL) des Eaux du Cébron, et 40% au Syndicat Interdépartemental d'Alimentation en Eau Potable (Sidaep) Mauges-Gâtine.

Les forages de Ligaine (19%) appartiennent au SVL, en revanche, c'est le Syndicat d'Eau du Val de Thouet (SEVT) qui traite l'eau dans son usine via une prestation de service.

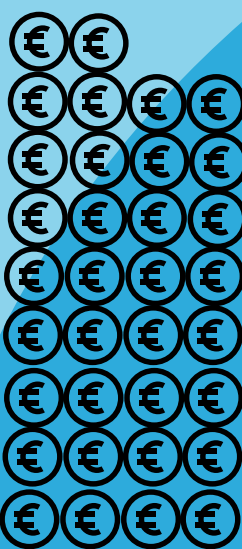
Que  
finance  
ma  
facture  
d'eau ?



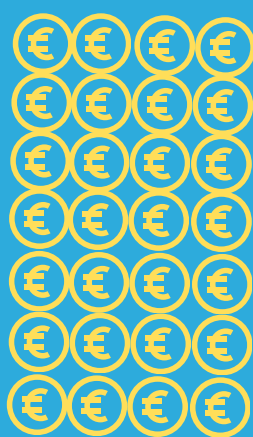
## Un budget à l'équilibre

Le SVL est une structure publique (Syndicat Mixte) : **100%** des recettes des ventes d'eau sont réinvesties dans la gestion de la clientèle, de la ressource et des infrastructures. C'est le principe de l'équilibre budgétaire qui régit : 1€ facturé = 1€ investi.

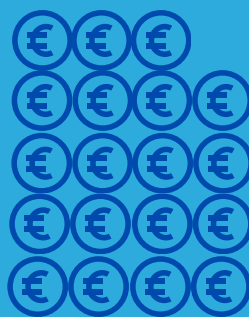
**Par exemple en 2023, pour 100€ perçus, le SVL a réinjecté :**



**34€** dans les achats d'eau aux partenaires du SVL (Sidaep Mauges-Gâtine, SPL des Eaux du Cébron et SEVT).



**28€** dans l'exploitation du réseau d'eau par Veolia (dans le cadre d'une Délégation de Service Public)



**19€** dans l'autofinancement des travaux sur le réseau et les ouvrages



**15€** dans le remboursement des emprunts souscrits



**4€** dans le fonctionnement interne du SVL